



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 10154

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le traitement particulier et privilège qui aurait été réservé en 1987 à la Société limousine de carburants confrontée à l'époque à une importante dette avec les services fiscaux et qui, aujourd'hui, se trouve placée au centre d'une affaire d'une extrême gravité concernant la distribution de produits pétroliers frelatés contenant, parfois en proportions importantes, du pyralène et des résidus fluores toxiques. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de faire reconsidérer le dossier de cette entreprise tant au regard des services de la direction générale des impôts que ceux de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou de la direction générale des douanes et des droits indirects.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant d'une entreprise nommément désignée, il sera répondu directement à l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10154

Rubrique : Pétrole et dérivés

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 930